

BREVET D'INVENTION

Gr. 12. — Cl. 1.

N° 1.145.708

Classification internationale : G 04 b — G 10 j

Horloge parlante à enregistrement magnétique.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS BRILLIÉ FRÈRES résidant en France (Seine).

Demandé le 4 janvier 1956, à 15^h 20^m, à Paris.

Délivré le 13 mai 1957. — Publié le 29 octobre 1957.

(*Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.*)

La présente invention a pour objet une horloge parlante utilisant le principe de l'enregistrement et la reproduction magnétique des signaux.

Elle consiste en un ensemble de dispositifs permettant la décomposition de l'énoncé général en plusieurs éléments, tout en évitant une usure trop rapide de la substance magnétique et des têtes de lecture.

Elle peut notamment être réalisée par le dispositif suivant et qui se comprendra bien avec le dessin ci-joint.

Un cylindre rotatif I, entraîné par un dispositif approprié à une vitesse synchronisée par rapport à une référence choisie, est recouvert d'une substance magnétique.

Sur cette substance les heures sont enregistrées par décomposition, en énoncés d'heures, de minutes et de secondes. Trois têtes de lecture, 3, 4, 5, sont convenablement disposées, la première pour la lecture des heures, la deuxième pour celle des minutes, la troisième pour celle des secondes.

Les enregistrements peuvent être faits suivant des pistes multiples circulaires, très rapprochées les unes des autres. Les têtes de lecture, 3, 4, 5, sont liées à des supports 6, 7, 8, qui se déplacent sous l'action des cames 9, 10, 11, dont le profil lie les déplacements des têtes aux pistes de lecture. Ces cames sont entraînées dans un mouvement de rotation par les rouages 12, 13, en liaison avec le moteur 13 qui entraîne également le cylindre par 13-14.

Les mêmes énoncés sont répétés chacun plusieurs fois sur la même piste, et parfois en multipistes de manière à équilibrer l'usure.

Ainsi pour les minutes, dans le cas de l'énoncé 1 minute 10 secondes, la lecture s'effectue sur la face 0 à 180° du cylindre. La même lecture se fait sur la face 180 à 360° pour l'énoncé 1 minute 20 secondes.

Le nombre de passages effectif pour les heures et les minutes étant inférieur à celui des secondes, le

nombre des pistes a été multiplié avec le même enregistrement afin d'obtenir une usure sensiblement identique pour les énoncés des heures, des minutes et des secondes.

En outre, 2 arbres à cames 15 et 16, d'un profil approprié, éloignent les têtes de leur position de travail pour éviter tout frottement en dehors des moments de lecture. Ces arbres à cames profilées sont entraînés par le moteur 13 par l'intermédiaire de renvois appropriés.

Le moteur 13 est synchronisé, par un appareil faisant fonction d'horloge-mère, au moyen de dispositifs connus.

Le choix des énoncés utilisés au moment convenable est fait par une combinaison de contacts commandés soit par cames, soit par des dispositifs mécaniques, magnétiques ou électroniques, ou la combinaison de ceux-ci.

Il est bien entendu que la présente invention ne se limite pas à la réalisation ci-dessus qui n'est donnée qu'à titre d'exemple, mais elle embrasse toutes les solutions telles que :

Celles où les enregistrements, au lieu d'être disposés en pistes circulaires, sont : en hélices, ou autres formes;

Celles où la répétition et la répartition des enregistrements seraient supprimées ou différentes (signaux, tops, fréquences, rythmes, ou la combinaison de ceux-ci, etc., etc.);

Celles où le déplacement des têtes de lecture, au lieu d'être commandé par cames, le serait par vis sans fin ou tout autre dispositif mécanique ou électrique;

Celles où le cylindre serait lui-même dans une substance magnétique et n'aurait pas à être recouvert d'un support tel que film, feuilles, etc.

RÉSUMÉ

La présente invention consiste en une horloge parlante magnétique.

Prix du fascicule : 100 francs.

Elle est caractérisée par un ou plusieurs des dispositifs suivants :

- a. Enregistrement des énoncés sur une couche magnétique cylindrique;
- b. Décomposition des énoncés en énoncés d'heures, de minutes et de secondes;

- c. Répétition et répartition des énoncés pour équilibrer l'usure;
- d. Eloignement, à certains moments, des têtes de leur point de lecture.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS BRILLIÉ FRÈRES.

N° 1.145.708

Société Anonyme
des Ateliers Brillié Frères

Pl. unique

